

Table des Matières

Voici le commencement au
4^e Familles, ci après,

Mémoire pour Jean Mameu, laboureur, appellant,
(Juriy, ancien marchand, intimé. 169.

Nullité d'emprisonnement, le débiteur ayant été
capturé en pleine voie. 170.

1^{re} observations pour la dame 4^e de l'etr, en réponse au
mémoire du 1^{er} Chalambe. 168.

2^e autre mémoire pour le 1^{er} Chalambe — 187.
une société de femme peut elle être contractée
verbalement? peut elle être prouvée par témoins?

Mémoire pour Jean 6^e Monillevois, prier et marie
Brisseau, Pierre Duret et Consorts, appelans;
(le sieur Perruill et sa femme, inter — 213.

La demande en partage d'une de ces Communautés
ou sociétés de familles établies en Bourlemoise peut-elle
être repoussée par le fait que l'autre du demandeur
aurait vendu ses droits, moyennant un prix, et ce, pour
suite de l'obligation qui lui en aurait été imposée dans
un acte de libéralité antérieur?

Pris pour Antoine 1^{er} Rameaux, Garde du Roi en la
maison de son hôtel, demandeur,
(Barthelémy Tordoir, commis au Bureau de
la direction des domaines. 218.

exceptions sur la qualité d'héritier pour et
simple, ou bénéficiaire.

Pris pour Jean 8^e Pitout, appellant et demandeur,
(Marie Desobry 4^e Girier et Consorts. — 283.

Validité ou nullité d'une sentence sur
affectation et déclarations d'hypothèque.

9.
Mémoire pour michel-laurans fleurbaud des Vénies, déf.
C. Jean Bte Morel, seigneur de Pierch, intimé;
en présence du poulxnet, app.
278.

La simple qualité de seigneur justifie-t-elle
un seigneur le droit de propriété sur tous les ruisseaux
coulant dans sa justice, ou seulement sur les rivières?
10.

procès pour michel poulxnet et marianne Bonnesfont
femme, appelant, C. Barthélemy d'Acembe, intimé. 297.

Le créancier, qui a obtenu une sentence déclarant
certains héritages affectés et hypothéqués à sa créance,
avoir permission de s'en mettre en possession et d'en jouir
jusqu'à ce qu'il fut rempli de sa créance en principal,
intérets et frais, si mieux il n'aime la faire saisir et
vendre sur simple placard, pour le prix lui en être délivré
jusqu'à concurrence de son dû, Obtient pour cette
dernière voie, est-il tenu de remplir toutes les formalités
prescrites par les ordonnances, sous peine de nullité et
de dommages-intérêts?
11.

1. mémoire pour mesire Claude Dubouys, conseiller
du Roi, appelant; C. Dame Guitherrine Jéverand
de laubepierre et mesr. de Mézières, luyes, pour eux
309

2. mémoire en réponse pour les f. et d. de Mézières. 329

un retrait lignager, admis par sentence du
22 jbe 1772, est contesté par divers moyens de
forme et insuffisance du offic.

mémoire pour mesire Justin Dubourg (le d. f. proq. int.
(jean verrier, laboureur, appellant. 282.

Contestation sur faits de pêche avec filets et engins,
pendant la nuit, dans l'étendue de la directe et justice du seigneur.

Mémoire instructif de la contestation entre J. Boutaud
curé d'Ahun, et le J. Boëry, curé de Jarzagat. 263.

Les deux titulaires réclament respectivement les
revenues de la communauté d'Ahun, qui avaient été adjugés
au sieur Boëry par sentence arbitrale de Messieurs diocésains.

Précis pour Michel Rollet et Jeanne veuve Desmarché, intes
(Simon Martin et consorts. 264.

Partage d'objets acquis en commun.

Précis pour dame Armand et J. Treille, son mari, Not.
Royal à Autun, et Victor Armand, prêtre, intes,
(Antoinette Compard 4^e (habitat. 265.

Difficultés sur le paiement d'un legs.

1. mémoire pour Jacques Courboulès, M^e et femme, app.
(jean-bte-joseph Briede, seign^r de Dilhac. 421.
2. réponse du J. Courboulès à un mém. de Briede. 422.

1^o demande en dissolution d'une société de femme,
en vertu d'une contrelettre non faite double; et pour
cause de faillite.

2^o quelles sont les limites que les parties ne doivent
pas franchir dans la discussion de leurs intérêts
judiciaires, et où commence l'injure?

1. préci pour, Jean Chomette la Forie, négociant à
L'Epine, int^e = C. pievreuillaud, hainé, à Graffaget. 469.
2. préci en réponse de Veillaud. — 470.

D'association du drapeau partie a-t-elle en pour
objet seulement le produit de la petite commission et
le profit de la voiture (dans l'expédition du vin),
ou, au contraire, le droit de la grande commission?

mémorie pour m^r petit, notaire royal, app^t
C. J^e de Monnets, premier-cure de St-Bard, ex-farmier,
en présence de Joseph Duchapainy et consorts. 481.

des habitants de St-Bard ont-ils le droit et la
permission de faire passer leurs bestiaux dans un pré
appelé Mingier, appartenant au prieuré de ce bourg,
après que le foin en a été coupé et enlevé?

préci en réponse pour mesire de Montboisier-Grandfont-
-Cailliac, patrice domain, priure de l'église ex-farmier, int^e
= C. Hélène Dicitien 9^e de Jean Geney, et autres. 482.

appel d'une sentence qui ordonne le déguerpissement
d'un héritage sur une demande en déclaration
d'hypothèque, et qui a été exécutée par le déguerpissement
réel.

préci pour J^e poich des Grange, et la dame Tourt
son épouse, int^eués;
C. leff. Ennonet, app^t = C. la V^e Boiron. 467.

Dans une contestation sur la concurrence entre
drapeaux et bannières exercée à deux jours d'intervalle,
et après sentence qui accorde la préférence au plus

diligent, mais à la charge d'affirmer que ce retrait était sincère et sans fraude, celui-ci interjette appel et décide pendant l'instance.
Son appel peut-il être considéré comme un refus de serment?
La Vaine pourrait-elle être admise à prêter ce serment?

21^o

Sentence arbitrale précédant à l'ordre et distribution de deniers provenant des biens de la juridiction de Jean Audra, entre tous ses créanciers unis. — 477.

22^o

Précis pour les sieurs Fontfeyde et Coussaye, app^s
(le sieur Chapouille, Bonnat, Piolle et Marie Simon 9^o Gourtaudie, intimés — 813.

1^o Des dispositions testamentaires ayant été faites réciproquement, mais séparément, par deux époux, le testament invoqué par le survivant peut-il être annulé aux termes de l'ordonnance de 1798, comme étant mutuel?

2^o Ce testament a-t-il pu être annulé, indirectement, par des donations obtenues de l'époux survivant, octogénaire et en état de démence?

23^o

Mémoire par le 1^{er} Moir, chanoine régulier et curé de St André
(1^{er} de la Roche, religieux dans l'abbaye — 848.
Les curés réguliers qui ont résigné en maladie, sont-ils, ainsi que les séculiers, d'exercer le bénéfice, lorsqu'ils sont revenues en convalescence.

24^o

Précis pour les habitants d'Aurillac, appelés;
(1^{er} Dufaillant, garde du 1^{er} — 861.

un garde du corps du Roi en-il fondé à réclamer l'exemption de la taille d'exploitation, ou seulement l'exemption de la taille personnelle?

25.
1. mémoire p. messire Vincent Bourvine, seigneur de Lavarand-Bois
prieur-cure de la paroisse de la Celle-Duval, intimé.
(Étienne Bourdard, marchand, app. - 869.

2. prieur pour Bourdard = p. Bourvine et poursuite. - 898.

1^o la plainte de faute punissable de peines infamantes
et capitales, peut-elle être faite d'en faire la poursuite par la voie civile,
après l'ancien régulièrement commencée par la voie criminelle?

2^o un prévenu de crime, ainsi qualifié, peut-il faire
revivre pour faute justifiable, et avant la vérité du procès, la
preuve des injures verbales qu'il prétend avoir été proférées
contre lui en son absence, ou insérées dans des écrits signifiés?

3^o ce prévenu, réclamant par demande en réparation d'injure,
peut-il se faire autoriser à prouver, par la voie des écritures,
des injures après avoir fait ordonner que la poursuite en serait
commencée par la simple action civile?

26.
prieur pour Pierre Mazuer, appelant,
(Marguerite Lapienne, intimée - 618.

1^o le juge, qui a ordonné avant faire droit une
preuve testimoniale sur un fait, est-il lié par l'interdiction
lorsqu'il statue sur le fond?

2^o le bailleur, qui a affermé un objet désigné, que le
preneur a dû bien connaître, doit-il garantir son fermier des
réstitutions de jouissances aux quelles celui-ci a été condamné,
envers un tiers dont il avait cultivé la propriété, en laissant
enfischer l'héritage affermé, non suffisamment indiqué?

27.
prieur pour le sieur Jean-Louis Saulquier, Notaire Royal
au Duché de Bourbonnais,
(la dame Mourmandat v. Saulquier, Jeanne
Saulquier et la sieur et dame Goussot. - 629.

Le sieur Louis Saulquier est-il mort saisi
irrévocablement d'une maison située à Nevers, et d'un
domaine à St. Julien, ou, n'a-t-il, possédé ces immeubles
qu'en conséquence d'une démission qui lui en a été consentie
par la dame sa mère, et qui était révoquée ad cautelam?



Table des matières

1^{re} affaire.

1^{re} Mémoire pour François Meilheurat, app^r. et défend^r.
= C. benoit Gournier.

2^{de} mémoire en réponse pour Gournier 19.
en matière possessoire, le juge prend avis d'après le titre
de propriété, surtout quand il y a doute sur la possession.
Les chemins publics et les bornes sont une obstacle insur-
= montable contre toutes actions possessoires et p^rétendues.

2^{de}

Mémoire pour Gabriel Bille, et Antoine Bouyque, maîtres
marchands-apothicaires à Auxillat, intimés, demandeurs et défend^r.
= Jean Bte Blanchard et François Cellarier, Marchands,
d'opiquiers, et Pierre Descl, chirurgien, en ladite ville. 69.

Les règlements relatifs à la pharmacie permettent-
-ils à ceux qui n'ont pas été reçus maîtres-apothicaires
dans la forme prescrite, d'exercer la profession et de
délivrer des drogues et médicaments composés?

Les apothicaires brevetés ont-ils action pour
s'opposer à ce débit?

3^{de}

Mémoire pour Pierre et Léonard Audenard, marchands,
cavistes et collecteurs de la ville de St Yrieux, année 1768,
appelans;

= Antoine Bouras de St Etienne, reverses des
tailles en réélection de Limoges, intimé. 108.

Y avait-il, ou non, double emploi entre deux
quittances de 600 livres, l'une datée du 1^{er} avril et
l'autre du 1^{er} mai? qui doit l'emporter de la première
écrite résultant du rapport de la 1^{re} quittance et d'une
duplication de la seconde, ou de présomptions contraires
tendant à établir qu'il y a eu erreur de date?

1^{re} Remonter aux premières feuilles
pour la suite de la table.